

**Pour une histoire de l'information sur le crédit rural au Moyen Âge.  
Esquisse de problématique et études de cas  
sur l'Italie du Nord aux XIIe-XIVe siècles**

dans *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa (9-11 mai 2002)*, réunis par C. Boudreau, K. Fianu, C. Gauvard et M. Hébert, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 135-150.

L'information économique trouve une place toute naturelle et nécessaire dans un colloque sur l'information au Moyen Âge. La thématique la plus connue en ce domaine est celle des marchés internationaux de la finance et du commerce aux derniers siècles de la période, et particulièrement du rôle des Italiens sur ces marchés<sup>1</sup>. Ce sont également les affaires des Italiens de ce temps qui vont nous occuper ici, mais sous un angle très différent : celui du crédit local, tel qu'il se pratique dans les campagnes d'Italie du Nord à l'époque où les sources commencent à permettre de saisir son développement, c'est-à-dire entre XIIe et XIVe siècles<sup>2</sup>. On entrevoit que le crédit rural de ce temps n'est pas entièrement coupé de la haute finance internationale<sup>3</sup>, tant par certains de ses acteurs que par l'origine d'une partie de ses capitaux<sup>4</sup>. Mais même si ces transferts peuvent peser très lourd sur l'évolution économique des campagnes italiennes, il s'agit malgré tout globalement de deux mondes séparés, fonctionnant sur des modes différents. Cette différence est particulièrement nette en ce qui concerne la façon dont circule l'information.

La question des modes de circulation de l'information sur le crédit local, ou plus généralement de l'information économique en milieu rural –sur les transactions foncières en particulier<sup>5</sup>–, n'a pas encore, à ma connaissance, été étudiée dans le mouvement de recherche récent sur les formes médiévales de communication<sup>6</sup>. On a en revanche proposé ces dernières années pour les XVIIe et XVIIIe siècles français des modèles séduisants<sup>7</sup>, auxquels il est intéressant, sinon toujours aisé, de confronter les situations que révèlent les archives médiévales. D'autre part l'enquête sur le crédit en Méditerranée occidentale qui se développe depuis le milieu des années 90<sup>8</sup> a souvent effleuré les modes d'information : le présent article offre une occasion de faire le point à ce sujet. Rappelons d'emblée deux données majeures qui ont dominé cette enquête : le considérable développement du crédit entre XIIe et XIVe siècles –en Italie mais aussi ailleurs–, à tous les niveaux de la société et de l'activité économique ; et le développement concomitant de la documentation écrite qui nous renseigne sur ces opérations, en particulier la documentation notariale.

### **Les réseaux du crédit local.**

Le crédit local, tel qu'on peut l'observer en Italie centro-septentrionale à partir du XIIIe siècle, se présente en réseaux plus ou moins étendus, qui se recourent entre eux<sup>9</sup>. Les plus connus de ces réseaux sont ceux qui unissent ville et campagne, comme ceux que révèlent les livres de raison des marchands et banquiers toscans : ils se construisent une clientèle de créanciers dans un ou deux villages, dans lesquels ils mènent une stratégie d'implantation foncière aux dépens des débiteurs insolubles ; à un moindre degré d'intensité on trouve dans toutes les régions de l'Italie communale des stratégies analogues, que les études sur l'accumulation foncière citadine ont très largement éclairées<sup>10</sup>. Moins connus des historiens sont en revanche les réseaux de crédit à l'intérieur d'un même groupe social, qui vont tenir une place importante dans cet article<sup>11</sup>.

Ces réseaux peuvent s'étendre au point de recouper plusieurs "bassins de crédit"<sup>12</sup> locaux. Ainsi le long de l'itinéraire de la transhumance, qui à l'automne conduit des milliers de moutons depuis les Alpes jusqu'aux rives du Pô : les déplacements de troupeaux impliquent des avances d'argent ou ventes à crédit importantes, qui sont assurées par des prêteurs des localités traversées, souvent originaires eux-mêmes des vallées d'où descendent les bergers<sup>13</sup>.

Cette segmentation du crédit en réseaux, bassins, ou niveaux qui ne communiquent pas complètement entre eux, semble se retrouver dans toutes les sociétés "prébancaires", où le crédit n'est pas organisé globalement : c'est ce qu'ont montré les travaux sur l'époque moderne dont il a été question ci-dessus<sup>14</sup>. Il faut cependant préciser qu'à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, les communes italiennes essaient de rassembler l'information sur le crédit ; elles mettent alors en œuvre des moyens documentaires considérables et entièrement nouveaux<sup>15</sup>, tels que les registres fiscaux (*estimi*), l'enregistrement des contrats, les registres de bannis pour dettes<sup>16</sup>. Mais le but principal de cet énorme effort documentaire est de mettre l'information à la disposition de leurs propres services, fiscaux et judiciaires, et non de constituer un marché du crédit qui transformerait les relations entre prêteurs et emprunteurs. Les sources de la fin du XIIIe siècle montrent bien que ces relations continuent de fonctionner au sein de réseaux comme par le passé.

### **Les conditions de l'information.**

Dans ces conditions, une question fondamentale se pose -et elle est l'objet même de cet article- : "comment prêteurs et emprunteurs communiquent-ils à l'intérieur de chacun de ces réseaux? et comment l'information circule-t-elle entre les différents réseaux?"<sup>17</sup>.

Pour répondre à cette question, il est d'abord indispensable de définir sommairement les types d'information qu'appellent les différentes étapes d'une opération de crédit. En premier lieu les deux parties qui veulent réaliser une opération doivent se livrer à une enquête préalable ; il s'agit de rassembler des renseignements généraux : quelles sont les demandes, les disponibilités, sur le marché de l'argent? est-il possible de jouer sur le taux de l'intérêt? et il faut compléter ces indications par des renseignements sur

l'opération envisagée : quelle est la solvabilité du partenaire potentiel? quelles garanties apportera-t-il? Vient ensuite la mémoire du prêt lui-même –le plus souvent sous la forme d'un contrat- ; conservée par les deux parties, elle pourra servir à faire foi en justice en cas de litige, ainsi qu'à informer les ayants droit à l'occasion d'une vente de créances, d'un héritage, d'un règlement partiel des intérêts ou du capital. Ajoutons enfin l'information postérieure au prêt, que peuvent établir les autorités, comme nous l'avons vu, pour constituer une mémoire collective de la situation financière de chacun, dans un but fiscal ou de surveillance du marché du crédit et de sanction des mauvais payeurs.

Dans la société dont il est question ici, l'information sur le crédit est en fait conditionnée par des données bien particulières.

La première de ces données, c'est que les transactions financières, tels que nous les avons esquissées ci-dessus, sont dominées par les relations interpersonnelles, et non par la loi de l'offre et de la demande<sup>18</sup>. Les réseaux dans lesquels se nouent les relations de crédit sont souvent fondés sur la proximité, limités au cadre d'un village, d'un quartier ou d'un petit groupe social, et ils prennent aisément l'allure de chaînes de réciprocité, jamais closes et largement cimentées par les liens de famille ou de dépendance sociale. Bornons-nous à deux exemples frappants, et absolument généraux, de ces solidarités qui conditionnent la circulation du crédit : les versements échelonnés des dots d'abord, dont la présence dans toute liste de dettes personnelles –les inventaires après décès en premier lieu- indique qu'ils traînent interminablement, ou peut-être même qu'on n'envisage pas réellement de les solder un jour ; ensuite, l'usage qui fait du propriétaire ou du seigneur le créancier naturel du tenancier paysan, qu'il ne peut pas refuser d'aider en cas de difficultés<sup>19</sup>. Cette pratique lie le maître et les familles qui vivent sur sa terre par un enchaînement sans fin d'avances de denrées ou d'argent jamais remboursées, où il devient impossible de distinguer qui est perdant et qui est gagnant : le propriétaire qui „tient“ son tenancier irrémédiablement endetté –parfois depuis plusieurs générations-, ou le tenancier sûr de ce recours finalement gratuit, qui sauve régulièrement sa famille de la gêne? On est ici au cœur des thématiques de „l'économie de l'obligation“ et de la charité comme suprême ordonnatrice des comportements économiques<sup>20</sup> ; mais ce n'est pas notre propos : du point de vue de l'information, ce crédit entre maîtres et tenanciers se passe de la façon la plus tacite, à l'instar des prêts en famille, et laisse rarement une trace écrite sinon dans le livre de raison du maître. Un tableau unique de l'extension de ces solidarités locales –en l'occurrence il s'agit surtout de celles que suscite le voisinage- est offert par l'*estimo* bolonais de 1235, pour lequel les contribuables ont eu la latitude inhabituelle de déclarer toutes les dettes, même celles qui n'auraient pas laissé de trace écrite, et même les plus minuscules<sup>21</sup> : on s'aperçoit à la faveur de ce document exceptionnel que dans les villages de l'Appennin, tout le monde est endetté envers tout le monde, souvent pour de toutes petites sommes, pour quelques mesures de blé, une poignée de châtaignes ou quelques jours de travail salarié... Il va de soi que ces voisins et parents n'ont eu besoin d'aucun moyen d'information particulier pour entrer en

relations, et que rien n'aurait émergé dans la documentation écrite de cet enchevêtrement de transactions de réciprocité microscopiques, si l'*estimo* ne les avait pas prises en compte.

Deuxième donnée fondamentale : pour les emprunts plus importants, la recherche de l'information préalable au prêt porte sur les garanties offertes par l'emprunteur, beaucoup plus que sur les possibilités de profit : en fait le taux d'intérêt semble bien être fixe, d'un prêteur à l'autre et même dans le temps ; il est défini par les statuts, et toutes les transactions s'y conforment<sup>22</sup>. D'ailleurs les garanties offertes par le prêteur constituent en elles-mêmes la principale possibilité de gain, puisque ce sont normalement des garanties foncières ; une proportion notable des emprunts débouche sur le transfert d'un bien foncier au prêteur, et celui-ci choisit ses débiteurs en fonction de cette perspective : les stratégies d'acquisition foncière sont indissociables du crédit dans les affaires de beaucoup de prêteurs de ce temps.

On est donc dans un système où l'information économique fonctionne selon des critères en bonne partie différents de ceux auxquels nous sommes habitués, et différents aussi de ceux des marchés internationaux du crédit de la même époque (pourtant dominés par les mêmes hommes, ou par des hommes qui ne sont pas très éloignés d'eux) : il ne s'agit pas d'être informé, et surtout mieux informé que les autres, partenaires ou concurrents, sur l'abondance ou la rareté de l'argent et sur les taux d'intérêt qui en découlent, pour pouvoir mettre ceux-ci en concurrence. En revanche il est clair qu'il est important pour l'emprunteur d'identifier les prêteurs potentiels (c'est-à-dire les personnes qui ont des disponibilités financières), et pour ces derniers de savoir quelle est la situation économique de leurs futurs débiteurs, et quelles seront en cas de non-paiement les garanties, et en particulier les garanties immobilières.

### **Typologie des réseaux de crédit et des modes d'information.**

En simplifiant, la société communale présente trois niveaux ou types de réseaux de crédit, correspondant à des modes d'information différents.

1 - A un premier niveau, les riches prêtent aux riches, les pauvres aux pauvres<sup>23</sup>, et l'idéal de l'emprunt est de rester en famille<sup>24</sup>. Pour les "pauvres" –en fait la très vaste partie de la société rurale qui jouit d'une certaine indépendance économique mais n'a pas atteint à l'aisance-, l'illustration parfaite de ce type de conduite est l'image de l'Appennin bolonais donnée par l'*estimo* de 1235. Pour les milieux aisés, cette illustration peut se trouver dans les inventaires après décès de Crémone de la fin du XIIIe siècle, déjà évoqués : les défunts sont des membres de l'élite citadine, dont beaucoup ont consenti très peu de prêts (une demi-douzaine ou une dizaine de prêts dans chaque inventaire après décès), et exclusivement à des proches de même niveau social. Quand l'un d'eux se révèle un "vrai" prêteur, c'est bien différent : l'inventaire comprend alors une longue liste de prêts, souvent à des paysans et à des communautés rurales, et parfois pour de grosses sommes. Dans ces cas-là l'inventaire ou le testament distingue nettement les prêts aux proches des prêts "commerciaux". Toutes les variantes intermédiaires entre ces deux situations sont d'ailleurs possibles.

Le prêt entre gens de même milieu correspond au moins en partie à un prêt de solidarité (ainsi deux prêts des inventaires crémonais sont explicitement consentis sans intérêt et sans trace écrite, *gratis sine carta*) et à un type de rapport social, “ horizontal ” ou “ affectif ”, bien différent de celui que crée le prêt des riches aux pauvres (les citadins aux paysans notamment), qui est vertical et de domination –même si, nous l’avons vu, il peut lui aussi comporter un volet important de solidarité et même d’affectivité, lorsqu’il lie un paysan au propriétaire ou au seigneur de sa tenure. Ce genre de prêts internes à une communauté est aussi un indice de sa solidité économique et de sa cohésion sociale : on le constate parfaitement dans le contraste entre les villages de la plaine lombarde, où l’endettement envers les citadins conduit entre XIe et XIVe siècles à une expropriation générale des paysans et même des communes rurales ; et les communautés montagnardes, peu entamées par l’argent de la ville, qui vivent sur leurs ressources propres et leurs réseaux de crédit internes.

Dans ce type de prêt “horizontal”, voire familial, l’information préalable à la transaction (pour reprendre les catégories esquissées précédemment) se fait évidemment par simple proximité et intimité avec les affaires d’autrui, et par bouche à oreille<sup>25</sup>. Quant à la mémorisation, le prêt horizontal correspond plutôt à l’engagement verbal<sup>26</sup>, alors que le prêt vertical passe généralement par une charte. Le prêt de proximité est le type même de la transaction qui ne laisse pas de trace écrite, sinon a posteriori et dans des circonstances différentes : l’inventaire après décès et le livre de comptes personnel, ou livre de raison, en sont les documents les plus typiques et pratiquement exclusifs ; les documents fiscaux ne prennent normalement pas ces transactions en compte –l’*estimo* bolonais de 1235 est très exceptionnel de ce point de vue-, et n’ont en tout cas aucun moyen de les contrôler.

2 – Mais ce n’est certes pas à partir de ces prêts de solidarité, bien mal connus et sous-évalués par les historiens, que s’est formée l’image dominante du crédit dans l’Italie communale : cette image, devenue un véritable lieu commun<sup>27</sup>, est celle d’une relation inégale, conclue entre des prêteurs (non professionnels) qui sont des citadins riches<sup>28</sup> et des paysans qui empruntent par nécessité. Sans doute, certains de ceux-ci peuvent être aisés eux aussi et emprunter pour investir, voire pour prêter à leur tour ; mais l’aisance paysanne est globalement bien inférieure à celle des citadins. Ces derniers accumulent des capitaux, tandis que les emprunteurs paysans apparaissent dépourvus de réserves, et acculés tôt ou tard à l’insolvabilité, la saisie de leurs terres et la prolétarianisation<sup>29</sup>.

La forme d’information qui correspond à ce type de relations de crédit est l’acte notarié : c’est par excellence à ces occasions –innombrables- que le notaire joue son rôle de rédacteur de la transaction. Dès qu’ils commencent à être conservés, autour du milieu du XIIIe siècle, les minutiers (et avant eux, depuis la fin du XIIe siècle surtout, les séries de chartes) sont pleins, à proportion de la moitié au moins des actes, de prêts qui sont en majorité de ce modèle inégal<sup>30</sup> ; ils contiennent aussi beaucoup d’actes qui concernent les conséquences foncières de ces opérations, c’est-à-dire la dépossession de ruraux incapables de rembourser.

C'est surtout aussi dans ce type de transaction entre des individus de milieu et de lieu de résidence bien différents que l'on peut se demander, à partir du modèle tracé par G. Postel-Vinay et ses co-auteurs pour Paris au XVIIIe siècle, si le notaire joue un rôle dans la mise en relation des deux parties, voire dans le conseil aux investisseurs ou même dans le transfert de l'argent. Cette mise en relation entre des personnes de sa clientèle supposerait que le notaire détient une information sur les disponibilités et sur les besoins des uns et des autres, information dont les clients eux-mêmes ne disposent pas. Cette hypothèse d'un notaire-intermédiaire est trop importante dans la conception d'ensemble de l'information économique pour que nous ne nous attardions pas un peu à la discuter ; mais il faut dire par avance que les éléments pour l'évaluer sont très minces dans la documentation dont nous disposons.

Rien ne confirme en fait directement, dans cette documentation pourtant très abondante, que le notaire ait un rôle d'intermédiaire, et encore moins qu'il manie lui-même l'argent. On trouve certes des notaires qui prêtent, mais ils ne sont pas spécialement nombreux et leurs prêts n'ont rien de particulier ; de même, on voit quelques notaires hommes d'affaires, ou fils d'hommes d'affaires, de fermiers de seigneuries rurales par exemple. On peut penser aussi que le notaire de ville qui est spécialisé dans tel ou tel village (sur le modèle désormais classique qu'a proposé Odile Redon pour le pays siennois) devient un expert de la situation des habitants, et peut les mettre en relations avec les prêteurs de la ville<sup>31</sup>.

A contrario, la relative démocratisation du métier de notaire doit avoir eu une influence négative sur son rôle (éventuel) d'intermédiaire : le détenteur de capitaux de la fin du XIIIe siècle va certainement moins volontiers confier son argent au tâcheron de l'écriture que semble devenu plus d'un notaire, ou même se fier à son information financière, qu'il ne le ferait si ce notaire était un notable, de la même classe sociale que ses riches clients, et lui-même en position de faire des investissements. Or si les notaires du XIe siècle font partie de l'élite, du patriciat urbain voire de l'aristocratie féodale, ceux de la fin du XIIIe sont certainement dans leur immense majorité d'un niveau social bien inférieur (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas riches, loin de là). Le notariat est entre-temps devenu davantage un métier (ou plus exactement une qualification permettant d'exercer une activité professionnelle) qu'un apanage de classe sociale.

Ce n'est guère qu'en campagne –dans les gros bourgs surtout– que les notaires peuvent faire figure de notables : là, on voit clairement qu'ils font partie du milieu, identifié au XIIIe siècle par le titre de *ser*, qui domine la vie locale dans le domaine de l'économie (aussi bien que dans ceux de la politique, de l'administration, de la religion...) grâce à un ensemble d'atouts comprenant à la fois la culture technique (écriture, comptabilité, pratique administrative), les disponibilités financières (dont on entrevoit qu'elles sont souvent elles-mêmes issues du prêt à intérêt) et les relations d'affaires, auprès des milieux dominants urbains notamment.

Mais la majorité des notaires ne doit pas être occupée à plein temps par son activité professionnelle : Bergame, ville moyenne, ne donnait certes pas du travail à temps plein aux 300 personnes qui s'y déclaraient notaires en 1275. Il se peut donc que certains au moins de ces notaires, ceux qui en

avaient l'envergure sociale et économique, aient aussi exercé une activité de conseillers financiers et fonciers, voire de bailleurs de fonds drainés chez leurs clients.

L'argument de proximité joue un rôle non négligeable dans la fonction éventuelle d'intermédiaire du notaire : le notaire travaille à portée immédiate des foyers majeurs de l'activité économique, vers lesquels prêteurs et surtout emprunteurs convergent pour ainsi dire naturellement. Les notaires bergamasques se groupent au XIII<sup>e</sup> siècle dans deux ou trois faubourgs de la ville et sur la Piazza Vecchia, au cœur de la vieille cité épiscopale (Città alta). Ce sont les deux emplacements stratégiques pour leur profession : c'est dans ces faubourgs que se traite la majorité des affaires, celles de prêt en particulier<sup>32</sup> ; la Piazza Vecchia est quant à elle le lieu de l'activité politique et judiciaire, qui fait aussi beaucoup travailler les notaires, et elle a un rôle important dans la diffusion de l'information : les mises au ban des mauvais payeurs et les procédures qui s'ensuivent se déroulent là, généralement en public et en plein air, sous les voûtes du palais municipal. Les quartiers où se concentrent les échoppes des notaires sont donc les lieux majeurs de l'information économique et financière dans la ville. Dans les gros bourgs, c'est la place du marché qui joue un rôle équivalent.

Au total, le notaire apparaît donc comme l'homme-clef dans la production de la documentation en ce qui concerne les relations de crédit en milieu rural, entre citadins et paysans surtout. Rien n'indique clairement en revanche –pour autant que nous puissions en juger– qu'il sort couramment de cette fonction de rédacteur et qu'il joue un rôle actif dans l'information de ses clients, comme le feront ses confrères dans le Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>.

### 3- Le prêt professionnel ou quasi professionnel .

En Lombardie, comme dans la majeure partie de l'Italie communale, les prêteurs " professionnels " sont des autochtones au moins jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : pas de Juifs, ni de " Lombards ", ni de Toscans. D'ailleurs les Crémonais eux-mêmes ont une certaine réputation comme prêteurs professionnels hors de Lombardie, ce qui entrave sans doute l'établissement de concurrents extérieurs. Remarquons en passant que lorsque les prêteurs professionnels apparaissent, l'information préalable joue un grand rôle dans leur installation dans tel ou tel endroit : les Juifs arrivent dans les villes d'Italie du Nord nullement au hasard, mais en fonction d'un besoin précis qui a été exprimé sur place. Le contrat de *condotta* qui officialise leur installation repose lui aussi sur une information précise, puisqu'il prend en compte le montant de leurs ressources, et symétriquement les besoins d'emprunt de la population<sup>34</sup>.

Avant l'installation de ces prêteurs professionnels, on pourrait parler plutôt de prêteurs notoires, qu'on connaît d'ailleurs assez bien. Certains semblent avoir une échoppe (*stacio*), mais les plus importants sont des membres de l'élite urbaine, qui opèrent chez eux, dans leurs résidences de la vieille ville. Même phénomène au niveau des gros bourgs, où résident des prêteurs habituels<sup>35</sup> ; quant aux prêteurs sur gages, s'ils existent, on ne les identifie pas parce qu'on n'a pas de documentation qui les concerne.

Le prêt n'est donc pas un métier à cette époque, pas plus par exemple que d'être propriétaire foncier. Pour beaucoup de riches, c'est une source de revenu parmi d'autres ; les inventaires après décès crémonais, déjà cités, le montrent bien : à côté de quelques vrais prêteurs, ayant consenti plusieurs dizaines de prêts chacun, on y voit surtout des hommes d'affaires non spécialisés, qui prêtent un peu de même qu'ils font de l'élevage, ont des rentes foncières en campagne, louent des maisons en ville, donnent du lin à tisser... Les inventaires après décès illustrent la gradation depuis le prêteur occasionnel, qui cherche à rendre service à des amis et à tisser du lien social, davantage qu'à gagner de l'argent par ce moyen, jusqu'à celui pour qui le prêt constitue une part importante de ses ressources<sup>36</sup>.

En ce qui concerne l'information, plus le prêteur est connu comme tel, et moins les emprunteurs potentiels ont besoin d'intermédiaires pour entrer en contact avec lui : sa notoriété en tant que prêteur, véhiculée par le bouche à oreille, est le principal outil d'information. D'autre part, les prêteurs de ce genre ont moins systématiquement recours au notaire que les prêteurs occasionnels : beaucoup d'entre eux ont leurs propres livres ; parfois cités dans les textes –les inventaires après décès notamment-, ceux-ci ne nous sont malheureusement presque jamais parvenus<sup>37</sup>.

### **Le rôle de l'information dans une économie fondée sur le crédit.**

La typologie des acteurs du crédit rural que nous venons d'esquisser devrait au demeurant être étendue à toute une série d'opérations qui ne sont pas des prêts à proprement parler, mais qui impliquent un crédit, et qui manifestent le plus souvent un rapport inégal : achat de denrées avec paiement différé ou au contraire vente de récoltes sur pied ; travail d'artisans ruraux –tisserands ou métallurgistes des vallées ferrifères-auxquels un marchand passe commande en leur fournissant la matière première souvent, et toujours une avance sur le prix du produit fabriqué ; bêtes confiées à des éleveurs à part de croît... Toutes ces opérations irriguent l'économie de la campagne et plus encore de la montagne lombarde du XIIIe siècle, et les minutiers notariaux révèlent les mille fils qui se tissent ainsi entre les travailleurs ruraux et les bailleurs de fonds, souvent mais pas toujours citadins. Ceux-ci investissent aussi dans l'affermage des seigneuries, des mines, des pâturages, des moulins... toutes opérations qui impliquent un crédit (le fermage est souvent versé plusieurs années à l'avance, par exemple aux grands seigneurs ecclésiastiques impécunieux), et donc une mise de fonds souvent considérable.

Dans toutes ces affaires, comme dans les simples prêts d'argent ou de céréales, le cadre dans lequel circule l'information est le réseau, fondé sur la connaissance mutuelle : réseaux entre les bailleurs de fonds de la ville ou des bourgs et les tisserands ruraux, les bergers, les artisans du fer des vallées ; à un autre niveau, réseaux encore entre petits ou grands capitalistes ruraux : on les trouve associés dans toutes sortes d'affaires qui requièrent de rassembler des fonds et d'avoir des entrées auprès de ceux qui ont besoin de cet argent –que ce soit l'évêque qui baille ses seigneuries à ferme, ou telle commune de vallée qui met aux enchères l'exploitation de ses mines de fer.



Resterait à mieux définir quelle est l'information qui circule le long de ces réseaux : davantage que dans les opérations de crédit proprement dites, encadrées par des taux d'intérêt fixes, l'inégalité de l'information doit avoir un rôle déterminant dans ces affaires ; elles sont en fait directement reliées au marché urbain ou à celui du grand commerce, et les prix des produits autour desquels elles se nouent –drap, objets métalliques, cuir, viande et fromages...- en dépendent. Notre rapide présentation des modes d'information dans le crédit rural de l'Italie communale débouche ainsi sur un domaine plus vaste, encore à défricher, celui des activités extra-agricoles et de la commercialisation de la production agricole.

**A la fin du XIIIe siècle : disette et information.**

On peut, pour conclure, évoquer sous un angle différent les dernières décennies du XIIIe siècle, qui ont servi de cadre à une bonne partie de cet article : c'est le temps des premières disettes dans les campagnes et les villes européennes, en Italie comme ailleurs. L'information commence alors à se montrer sous un jour nouveau : ceux qui disposent à la fois de capitaux ou de réserves de blé, et qui peuvent anticiper l'évolution des prix, jouent à la hausse en attendant pour vendre leurs stocks<sup>38</sup>. Les grandes disettes du début du XIVe siècle et la ruine de nombreux petits paysans qui s'endettent et vendent leurs terres pour survivre ne sont plus loin. Le marché, que nous ne nous trouvions guère tant qu'il était strictement question du prêt d'argent, est ici indubitablement présent, et avec lui un tout autre type d'information –inégaie et asymétrique- que celle qui circulait le long des réseaux de crédit.

### Sélection bibliographique

*Crédit et notaires dans l'Occident méditerranéen médiéval*, F. MENANT et O. REDON dir. (à paraître, Collection de l'École française de Rome).

J.-L. GAULIN et F. MENANT, "Crédit rural et endettement paysan dans l'Italie communale", dans *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne (Actes des XVIIes Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 1995)*, M. BERTHE dir., Toulouse, 1998, p. 35-68.

A. GUERREAU, "Avant le marché, les marchés : en Europe, XIIIe-XVIIIe siècle (note critique)", *Annales HSS*, 56 (2001), p. 1129-1175.

Ph. HOFFMAN, G. POSTEL-VINAY, J.-L. ROSENTHAL, *Des marchés sans prix. Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, 2001 (éd. améric., 2000).

*Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, J. REVEL dir., Paris, 1996, notamment : S. CERUTTI, "Processus et expériences : individus, groupes et identités à Turin au XVIIe siècle", p. 161-186 ; G. LEVI, "Comportements, ressources, procès : avant la "révolution" de la consommation", p. 187-207.

G. LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, 1989 (éd. ital. 1985).

F. MENANT, "La circulation d'un thème de recherche chez les médiévistes de la fin du XXe siècle : le marché de la terre", dans *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, 2003, p. 119-130 ; en ligne sur le site du Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (université Paris-I) : <http://lamop.univ-paris1.fr/W3/Treilles/couv.html>.

*Des personnes aux institutions. Réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe*, L. FONTAINE, G. POSTEL-VINAY, P.L. ROSENTHAL, P. SERVAIS dir., Louvain la Neuve, 1997.

G. POSTEL VINAY, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIIIe au début du XXe siècle*, Paris, 1998.

O. REDON, "Quatre notaires et leurs clientèles à Sienne et dans la campagne siennoise au milieu du XIIIe siècle", *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge, Temps Modernes*, 85 (1973), p. 79-141.

O. REDON, "Le notaire au village. Enquête en pays siennois dans la deuxième moitié du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle", dans *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995, p. 667-680.

*Les réseaux de crédit en Europe, XVIe-XVIIIe siècles*, *Annales ESC*, 49 (1994), p. 1335-1442.

<sup>1</sup> Voir ci-dessous l'article de Jérôme Hayez.

<sup>2</sup> Je me permets de renvoyer, pour un tableau d'ensemble de cette activité de crédit et de son historiographie, à J.-L. GAULIN et F. MENANT, "Crédit rural et endettement paysan dans l'Italie communale", dans *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne (Actes des XVIIes Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 1995)*, M. BERTHE dir., Toulouse, 1998, p. 35-68.

<sup>3</sup> La région qui fournit la base documentaire à cette étude n'est pas de toute façon la plus active dans la finance internationale : c'est bien sûr en Toscane, et aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles davantage qu'au XIII<sup>e</sup>, que l'on trouverait les interactions les plus intenses entre les marchés internationaux et les réseaux locaux du crédit : les livres de raison des hommes d'affaires illustrent abondamment comment une partie des bénéficiaires de leur activité inonde le marché financier de la campagne toscane et sert directement à l'accumulation foncière à leur profit. Voir par ex. A. SAPORI, "I mutui dei mercanti fiorentini del Trecento e l'incremento della proprietà fondiaria", dans ID., *Studi di storia economica medievale*, 2<sup>e</sup> éd., Florence, 1946, p. 43-73 ; G. PINTO, "Note sull'indebitamento contadino e lo sviluppo della proprietà fondiaria cittadina nella Toscana tardomedievale", *Ricerche Storiche*, X (1980), p. 3-19, rééd. sous le titre "Aspetti dell'indebitamento e della crisi della proprietà" dans ID., *La Toscana nel tardo medioevo : ambiente, economia rurale, società*, Florence, 1982, p. 207-225 ; Ch. M. DE LA RONCIÈRE, *Un changeur florentin du Trecento : Lippo di Fede del Sega (1285 env.-1363 env.)*, Paris, 1973. Sur les investissements, bien moins connus, des marchands milanais : P. MAINONI, "Capitali e imprese : problemi di identità del ceto mercantile a Milano nel XIV secolo", dans EAD., *Economia e politica nella Lombardia medievale. Da Bergamo a Milano fra XIII e XV secolo*, Cavallermaggiore, 1994, p. 166-177. Sous l'impulsion de Renato Bordone, on a bien éclairci ces dernières années les rapports entre l'activité usuraire des "Lombards" à travers l'Europe et leurs investissements dans leur patrie, Asti : R. BORDONE, "I "Lombardi" in Europa. Primi risultati e prospettive di ricerca", *Società e storia*, 63 (1994), p. 1-17 ; L. Castellani, *Gli uomini d'affari astigiani. Politica e denaro tra il Piemonte e l'Europa (1270-1312)*, Turin, 1999 ; EAD., "Percorsi di affermazione di una famiglia dell'aristocrazia finanziaria astigiana : i Malabaila di Valgorrera e Cantarana", *Società e Storia*, 63 (1994), p. 19-47 ; et pour situer la question dans son cadre historiographique : *L'uomo dei banchi diei pegni. 'Lombardi' e mercato del denaro nell'Europa medievale*, R. BORDONE dir., Turin, 1994.

<sup>4</sup> Un exemple -parmi des milliers, certainement- : l'inventaire après décès d'un riche Crémonais, en 1297, recense un dépôt de 80 livres chez un banquier de la ville (*super tabulam domini Ughetti de Arduyno*) et 150 livres placées en *societas* auprès d'un Placentin, à côté d'investissements dans l'élevage pour une centaine de livres et de créances individuelles pour 148 livres, dont la majorité à des ruraux (Crémone, Arch. di Stato, Arch. Segreto del Comune). Il ne me sera pas possible par la suite, pour des raisons de place, de citer même quelques-uns des exemples, tirés surtout des archives notariales de Bergame et de Crémone, à partir desquels j'ai élaboré cet article. On en trouvera davantage dans deux études coordonnées à celles-ci que je prépare pour les actes des colloques *Credit and the Rural economy in Europe, c. 1100-1800* (Gand, 7-8 mars 2003), P. SCHOFIELD et T. LAMPRECHT dir., et *Crédit et marché dans l'Occident méditerranéen médiéval : structures et stratégies* (Valence, 18-20 septembre 2003), A. FURIÓ et F. MENANT dir. Sur l'intégration des Crémonais au marché international de la finance (et dans ce cas aussi du coton et des futaines), voir la série de documents exactement contemporains commentés par P. Racine, "A Crémone, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Note sur le marché du coton", dans *Studi in onore di Federigo Melis*, Naples, 1978, I, p. 527-541.

<sup>5</sup> Les ventes et achats de terres sont avec les affaires de crédit presque les seules transactions que nous laisse connaître la documentation tant qu'elle ne comprend pas de registres de notaires. D'autre part crédit et transactions foncières s'interpénètrent sans cesse, et les problèmes de l'information se posent par bien des aspects de la même façon dans les deux domaines. Pour une première approche de la problématique actuelle des transactions foncières, je me permets de renvoyer à F. MENANT, "La circulation d'un thème de recherche chez les médiévistes de la fin du XX<sup>e</sup> siècle : le marché de la terre", dans *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, 2003, p. 119-130 ; en ligne sur le site du Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (université Paris-I) : <http://lamop.univ-paris1.fr/W3/Treilles/couv.html> ; vue plus complète : *Le marché de la terre au Moyen Âge*, Actes des colloques de 1999 et 2001, sous presse.

<sup>6</sup> Particulièrement dans *Kommunikation in der ländlichen Gesellschaft vom Mittelalter bis zur Moderne*, W. RÖSENER dir., Göttingen, 2000.

<sup>7</sup> G. POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1998 ; Ph. HOFFMAN, G. POSTEL-VINAY, J.-L. ROSENTHAL, *Des marchés sans prix. Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, 2001 (éd. améric., 2000). Parmi les articles collectifs des mêmes auteurs qui ont précédé, relevons surtout, en rapport avec notre problématique : "What Do Notaries Do ? Overcoming Asymmetric Information in Financial Markets : The Case of Paris, 1751", *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 154 (1998), p. 499-530 (je remercie William Day de m'avoir communiqué ce texte) et "Information and Economic History : How the Credit Market in Old Regime Paris Forces Us to Rethink the Transition to Capitalism", *The American Historical Review*, 104 (1999), p. 69-93.

<sup>8</sup> Actes des colloques en cours de publication : *Crédit et notaires dans l'Occident méditerranéen médiéval*, F. MENANT et O. REDON dir. ; en préparation : *Crédit et justice...*, J.-L. GAULIN dir. ; *Crédit et fiscalité...*, A. FURIÓ dir. ; *Le crédit et l'usure dans les langages de la théologie, de l'administration et du droit aux XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, G. TODESCHINI et G. VARANINI dir.

<sup>9</sup> En choisissant de parler de “réseau”, on utilise un terme qui permet de laisser ouverte –avec un a priori certes plutôt négatif- la question de savoir s’il existe déjà dans les campagnes de l’époque communale un marché du crédit, avec tout ce que cette notion implique quant à la circulation de l’information. Je me permets de renvoyer pour une première approche à F. MENANT, “La circulation d’un thème de recherche...”, p. 120-121 ; pour une discussion théorique de la question du marché dans une perspective d’application aux données médiévales (il s’agit comme dans la référence précédente des transactions foncières, mais l’extrapolation au crédit est aisée), voir les contributions d’A. GRAMAIN, F. WEBER et J.-P. FLORENS à paraître dans *Le marché de la terre au Moyen Âge*. Sur la problématique du marché du crédit (ou de son absence) dans les sociétés “prébancaires” en général, voir les travaux de G. Postel-Vinay, Ph. Hoffman et P.-L. Rosenthal cités ci-dessus, et A. GUERREAU, “Avant le marché, les marchés : en Europe, XIIIe-XVIIIe siècle (note critique)”, *Annales HSS*, 56 (2001), p. 1129-1175. Sur l’utilisation de la notion de réseau pour les économies anciennes, *Des personnes aux institutions. Réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe*, L. FONTAINE, G. POSTEL-VINAY, P.-L. ROSENTHAL, P. SERVAIS dir., Louvain la Neuve, 1997 ; et l’ensemble d’articles intitulé *Les réseaux de crédit en Europe, XVIe-XVIIIe siècles*, *Annales ESC*, 49 (1994), p. 1335-1442, particulièrement l’introduction.

<sup>10</sup> En dernier lieu, F. MENANT, “Genèse d’un “petit peuple” : la paysannerie lombarde à l’époque des communes”, dans *Le petit peuple au Moyen Âge*, P. BOGLIONI, R. DELORT et C. GAUVARD dir., Paris, 2003, p. 233-250.

<sup>11</sup> Voir ci-dessous les cas du groupe dirigeant crémonais et des villages de l’Appennin bolonais.

<sup>12</sup> J’entends par ce terme de “bassin” le rayon et la densité d’action d’un même prêteur (ou groupe de prêteurs, par exemple ceux d’un bourg rural), auquel fait pendant, réciproquement, le “bassin” d’emprunt d’une communauté ou d’un groupe social qui s’adressent aux prêteurs de tel ou tel bourg des environs, à certains citadins (par exemple originaires de ce village), ou à des semi-professionnels tels qu’ils seront définis ci-dessous. Les listes de dettes et de créances, dans les inventaires après décès ou certains autres documents récapitulatifs (par exemple le rachat de dettes d’un groupe en difficulté, tel que commune ou autre association) sont les meilleurs documents pour tracer les contours de ces bassins.

<sup>13</sup> F. MENANT, *Campagnes lombardes du Moyen Âge. L’économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du Xe au XIIIe siècle*, Rome, 1993, p. 249-287 ; ID., “Aspects de l’économie et de la société dans les vallées lombardes aux derniers siècles du Moyen Âge”, dans *La sidérurgie alpine en Italie (XIIIe-XVIIe siècle)*, Ph. BRAUNSTEIN dir., Rome, 2001, p. 3-30.

<sup>14</sup> Surtout *Des personnes aux institutions...* et G. POSTEL-VINAY, *La terre et l’argent...*

<sup>15</sup> Pour une première approche, voir l’article classique de A. BARTOLI LANGELI, “La documentazione degli Stati italiani nei secoli XIII-XV : forme, organizzazione, personale”, dans *Culture et idéologie dans la genèse de l’État moderne*, Rome, 1985, p. 35-55.

<sup>16</sup> J.-L. GAULIN, “Les registres de bannis pour dettes à Bologne au XIIIe siècle : une nouvelle source pour l’histoire de l’endettement”, *Mélanges de l’École Française de Rome. Moyen Âge*, 109 (1997), 2, p. 479-499, et le dossier qui suit : “Le bannissement pour dettes à Bologne au XIIIe siècle”.

<sup>17</sup> L’énunciation même de cette question, et les ébauches de réponse qui y sont données ci-dessous, doivent beaucoup à des travaux provenant d’horizons divers. Je cite seulement –outre ceux de G. Postel-Vinay, Ph. Hoffman et P.-L. Rosenthal - G. LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d’un exorciste dans le Piémont du XVIIIe siècle*, Paris, 1989 (éd. ital. 1985) ; O. REDON, “Quatre notaires et leurs clientèles à Sienne et dans la campagne siennoise au milieu du XIIIe siècle”, *Mélanges de l’École Française de Rome. Moyen Âge, Temps Modernes*, 85 (1973), p. 79-141 ; EAD., “Le notaire au village. Enquête en pays siennoise dans la deuxième moitié du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle”, dans *Campagnes médiévales : l’homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995, p. 667-680 ; Jeux d’échelles. *La micro-analyse à l’expérience*, J. REVEL dir., Paris, 1996 (particulièrement les articles de G. Levi et S. Cerutti cités plus loin). Il n’est pas question de proposer ni même d’esquisser une orientation bibliographique sur les aspects théoriques des problèmes d’information, qui constituent tout un pan de la science économique ; mais il est indispensable de citer quelques travaux d’économistes qui ont proposé des approches très différentes –et très discutées par les historiens- de questions d’économie médiévale et d’information somme toutes comparables à celle qui est abordée ici : A. GREIF, “Contract Enforcement and Economic Institutions in Early Trade : The Maghribi Trader’s Coalition”, *American Economic Review*, 83 (1993), p. 525-548 ; ID., “Théorie des jeux et analyse historique des institutions : les institutions économiques du Moyen Âge”, *Annales HSS*, 53 (1998), p. 597-633 ; R.M. TOWNSEND, *The medieval village economy: a study of the Pareto mapping in general equilibrium models*, Princeton, 1993. Moins étranger au point de vue de l’historien : Ph. HOFFMAN, *Growth in traditional society: the French countryside, 1450-1815*, Princeton, 1996.

<sup>18</sup> Cf. les livres fondateurs de G. LEVI, cité ci-dessus, et K. POLANYI, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, 1983 (éd. amér., 1944), avec son commentaire pour le domaine du crédit par G. POSTEL-VINAY, *La terre et l’argent...*, p. 80 et suiv.

<sup>19</sup> Beaux exemples des diverses facettes de cette situation : Ch. M. DE LA RONCIÈRE, *Un changeur florentin ...* ; G. CHERUBINI, “Dal libro di ricordi di un notaio senese del Trecento”, dans ID., *Signori, contadini, borghesi. Ricerche sulla società italiana del basso Medioevo*, Florence, 1974, p. 393-426.

<sup>20</sup> C. MULDREW, *The Economy of Obligation. The Culture of Credit and Social Relations in Early Modern England*, Londres, 1998 ; A. GUERREAU, “Caritas y don en la sociedad medieval occidental”, *Hispania*, 204 (2000), p. 27-62 ; B. CLAVERO, *La grâce du don. Anthropologie catholique de l'économie moderne*, Paris, 1996 (éd. esp., Milan, 1991).

<sup>21</sup> F. BOCCHI, “I debiti dei contadini (1235). Note sulla piccola proprietà terriera bolognese nella crisi del feudalesimo”, dans *Studi in memoria di Luigi Dal Pane*, Bologne, 1982, p. 161-209.

<sup>22</sup> Quelques sondages dans les versements d'intérêts enregistrés par des notaires bergamasques confirment que les taux prévus par les statuts (8,3% ou 10 % par an, selon la durée du prêt) sont universellement observés : F. Menant, “Notaires et crédit à Bergame à l'époque communale”, à paraître dans *Crédit et notaires ...* Lorsque le taux d'intérêt n'est pas mentionné dans un contrat –ce qui est le cas le plus fréquent–, ce n'est donc pas pour le dissimuler, mais parce qu'il ne peut que se conformer au taux légal. Sur la généralité de cette situation dans l'Europe moderne, cf. *Les réseaux de crédit en Europe ...*, introduction, p. 1336-1337.

<sup>23</sup> Les deux niveaux interfèrent évidemment, et ne se présentent pas de toute façon aussi schématiquement : il n'y a pas des “riches” et des “pauvres” mais plusieurs groupes intermédiaires – les “segments sociaux” de G. Levi (voir n. suiv.)–, dont la définition exigerait des critères multiples, l'attitude envers le crédit étant précisément l'un de ces critères.

<sup>24</sup> Belles illustrations de ces deux circuits séparés : D. DEGRASSI, “Il registro del notaio Giacomo Di Faedis : una ricerca sulla vita rurale in Friuli nel secolo XIV”, *Studi Medievali*, 1981, p. 183-223 ; S. CERUTTI, “Processus et expériences : individus, groupes et identités à Turin au XVIIe siècle”, dans *Jeux d'échelles...*, p. 161-186. K. Reyerson, *Business, Finance and Banking in Medieval Montpellier*, Toronto, 1985. On pourrait multiplier les observations analogues, plus ou moins nettes. Le modèle de ces circuits de crédit est tracé par G. LEVI, “Comportements, ressources, procès : avant la “révolution” de la consommation”, dans *Jeux d'échelles...*, p. 187-207 : ils apparaissent comme un élément constitutif de chaque “segment social”, c'est-à-dire de chaque groupe qui, à l'intérieur d'un ensemble social, a “en commun un même style de vie et une même stratégie de consommation”.

<sup>25</sup> Les femmes, généralement confinées à l'espace privé, jouent d'ailleurs un rôle beaucoup plus important dans ce type de prêt que dans les autres : W.C. Jordan, *Women and credit in pre-industrial and developing societies*, Philadelphie, 1993.

<sup>26</sup> Qui ne semble pas souligné par un geste précis, comme les investitures de toutes sortes où l'on remet ordinairement un bâton.

<sup>27</sup> Qui résulte en partie –mais en partie seulement– de la prédominance démesurée du type de documentation correspondant, les registres de notaires. La présence massive de la documentation notariale induit d'ailleurs, à toute époque et dans tout contexte, un déséquilibre analogue lorsque l'historien veut évaluer la place relative des divers types de crédit : voir par ex. Ph. HOFFMAN, G. POSTEL-VINAY, J.-L. ROSENTHAL, *Des marchés sans prix...*, introduction. Panorama d'ensemble pour l'Occident méditerranéen médiéval : *Crédit et notaires...*

<sup>28</sup> Les églises urbaines jouent également un rôle fondamental dans le crédit aux paysans, et profitent largement des transferts fonciers qui en résultent ; mais ne elles leur prêtent guère directement, et se tiennent plutôt en retrait, bénéficiant des dons ou des ventes des terres acquises par les prêteurs citadins, qui gravitent autour d'elles.

<sup>29</sup> C'est le modèle dont donnent une vue d'ensemble J.-L. GAULIN et F. MENANT, “Crédit rural et endettement paysan...” ; analyse classique de la paupérisation qui en résulte : D. HERLIHY et Ch. KLAPISCH, *Les Toscans et leurs familles, une étude du catasto florentin de 1427*, Paris, 1978, p. 254-279, 494-497 ; pour le Nord, F. MENANT, “Genèse d'un “petit peuple”...”

<sup>30</sup> On trouvera un ample panorama de la question dans *Crédit et notaires...*

<sup>31</sup> Sur la connaissance de sa clientèle par le notaire, voir aussi, mais en milieu urbain, D. Smail, *Imaginary Cartographies. Possession and Identity in Late Medieval Marseille*, Ithaca-Londres, 2000.

<sup>32</sup> Par exemple c'est là que s'installent les ruraux aisés qui viennent en ville dans l'espoir d'investissements plus profitables, et qui conservent la clientèle des emprunteurs de leur village

<sup>33</sup> Cette conclusion négative n'est au demeurant pas réellement étonnante si l'on se souvient que l'organisation du crédit par les notaires dans le Paris du XVIIIe siècle est présentée par Ph. Hoffman, G. Postel-Vinay et P.-L. Rosenthal comme un moment exceptionnel et bien délimité dans le temps.

<sup>34</sup> Au sein d'une assez riche bibliographie sur les Juifs et le prêt juif en Italie, on pourra voir par ex. M. Luzzati, “Banche e insediamenti ebraici nell'Italia centro-settentrionale fra tardo Medioevo e inizi dell'Età moderna”, dans *Storia d'Italia. Annali*, 11, Turin, 1996, p. 173-235. Et plus généralement sur la situation du crédit dans la région avant l'installation des professionnels, la rapide mise au point de G. Muzzarelli, “Da sentimento a istituzione : l'ideazione dei Monti di pietà”, dans *Uomini denaro istituzioni. L'invenzione del Monte di pietà*, G. Muzzarelli dir., Bologne, 2000, p. 12-14.

<sup>35</sup> F. MENANT, *Campagnes lombardes...*, p. 305 et n. 344.

<sup>36</sup> Le prêt des seigneurs ruraux à leurs sujets et aux communautés mériterait une étude à part : il débordait souvent très largement le simple secours quasiment imposé par l'usage, dont il a été

---

question précédemment, et s'assimile certainement à une source de revenus importante dans certaines familles seigneuriales –qui peuvent d'ailleurs être issues du patriciat citadin-.

<sup>37</sup> On remarquera que le mode de circulation de l'information et la mémorisation des prêts sont analogues pour le prêteur professionnel et pour le prêteur à gages ou à la petite consommation. Les uns et les autres se passent normalement du notaire comme intermédiaire lors de la conclusion du contrat : la trace écrite est purement et simplement absente (dans le cas du petit crédit local ou du prêt sur gages), ou bien c'est le registre du prêteur qui en tient lieu.

<sup>38</sup> L. Palermo, *Sviluppo economico e società preindustriali. Cicli, strutture e congiunture in Europa dal medioevo alla prima età moderna*, Rome, 1997.